

**CONSEIL MUNICIPAL du 28 MAI 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique mardi 28 mai 2019, 21 h.

Date de la convocation 17 mai 2019.

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Intercommunalité : Règlement publicité
- Mesures budgétaires
- Redevance domaine public Electricité
- Redevance domaine public Télécom
- Divers

Etaient présents : Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Franck COULAUD, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Jocelyne GARRIGUE, Cyril LOSTE, Maryse MAXIME, Sophie ROCHER

Absents : Jean Louis TEULET – Mandat à Daniel DELMARÈS  
Cyril LAPORTE – Mandat à Michel BOUYNET

Secrétaire de séance : Dominique BARTHE

Approbation à l'unanimité du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2019, qui ne soulève aucune observation.

**DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES:**

**D2019/18** Approbation des orientations du règlement local de publicité intercommunal, RLPi, qui édicte des prescriptions à l'égard des publicités, enseignes et préenseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Aucune observation lors du débat à l'échelon communal.

**D2019/19** Mise en non-valeur d'une dette irrécouvrable sur le Budget Principal, chapitre participations extra-scolaires d'un montant de 225,60 €, suivant ainsi la proposition de Mme la Comptable Finances Publiques du Bugue

**POUR : 11**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

**D2019/20** Application du tarif maxima 2019 pour récupérer la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.

**POUR : 11**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

**D2019/21** Application du tarif 2019, soit 209 €, pour récupérer la redevance d'occupation

du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**POUR : 11**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

**D2019/22** Approbation d'une décision modificative sur le Budget Annexe AEP à hauteur de 800 € en section de fonctionnement sans impact sur le Budget Primitif AEP 2019.

**POUR : 11**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

**D2019/23** Approbation de la mise en place d'une convention d'affectation à des missions temporaires avec le Centre de Gestion de la Dordogne et ainsi assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

**POUR : 11**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

#### **POINTS ÉVOQUÉS SANS VOTE :**

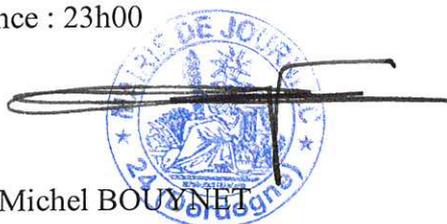
**Assainissement collectif :** Le chantier a été réceptionné le 30 avril 2019 en présence de Monsieur le Maire, du Maître d'œuvre et des entreprises. Pas d'observation particulière à noter, le décompte général définitif sera validé très prochainement ce qui permettra de débloquer les subventions de Département et de l'Agence de Bassin Adour Garonne.

**Un temps inaugural** est programmé le 7 juin 2019, autour de la réception des réalisations de l'espace cinéraire, de l'assainissement collectif et de la rénovation énergétique de la salle polyvalente. Seront présentes autorités de l'Etat et Départementales. La population du village sera invitée.

**L'action sociale** va évoluer dans les prochains mois avec la fusion des deux centres intercommunaux Action Sociale Le Bugue et Montignac pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'organisation restera la même et pas de changement au niveau du personnel. Le Président de cette nouvelle structure sera de par la loi, le Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

**Le bulletin municipal :** Le dernier Petit Journiacois du mandat actuel sera préparé juste après l'été, compte tenu de la réserve de communication en fin d'année, puisqu'il y aura les élections municipales en mars 2020.

Fin de séance : 23h00



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Journiac, with the text 'MAIRIE DE JOURNIAC' and 'Dordogne' visible. A black ink signature is written across the stamp.

Le Maire, Michel BOUYNET